

Direction de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de la Sécurité Civile Tél: 04.68.62.37.66

DEMANDE D'AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT D'UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC PENDANT LA DURÉE D'UN CHANTIER

Article GN13, règlement du 25 juin 1980 modifié

Imprimé à remplir et à retourner en 2 exemplaires à

Mairie de Perpignan DAUSC, Division Sécurité Civile 11 rue du Castillet 2 : 04.68.62.37.66

Nom de l'établissement :
Adresse:
Téléphone portable du demandeur :
Nature des travaux :
Durée des travaux :
Autorisation délivrée (permis de construire ou autorisation de construire d'aménager ou de modifier un ERP)
Coordination SPS si désignée :
Nature du ou des risques encourus :
Implantation grue à tour (si oui communiquer le rapport de vérification de moins de 6 mois)



MESURES DE PRÉVENTION

Responsables (nom, qualité):

Consignes de sécurité

- Évacuation des personnes

- Moyens de secours existants

- Moyens de secours complémentaires

- Conditions d'isolement du chantier

- Autres



ANNUAIRE DES PERSONNES À CONTACTER

Responsable de l'établissement

Autres personnes concernées

Responsable du chantier

Secours

Numéros utiles

Météo aéroport Perpignan : 04 68 52 66 65 Météo Aix en Provence : 04 42 95 90 41

CODIS 04 68 63 78 30 Pompiers 18 / 112 SAMU 15 / 04 68 61 66 66

Police municipale: 04 68 88 66 66

ERDF: 04 68 56 94 20 GRDF: 0 247 857 444

Dans le cadre de votre demande de fonctionnement d'un ERP pendant la durée d'un chantier, vos données à caractère personnel sont utilisées uniquement par le service sécurité civile de la ville de Perpignan. Vos données seront conservées et sécurisées au terme de l'évènement durant 5 ans

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont transférées au service départemental d'incendie et de secours

Conformément à la loi "informatique et libertés" N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant ou pouvez demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit de rectification, du traitement de vos données. (Cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toutes questions sur le traitement de vos données dans ce dispositif, sous réserve de justifier de votre identité, en contactant la responsable du service sécurité civile à l'adresse suivante <u>ledu.carole@mairie-perpignan.com</u>. Si vous estimez après nous avoir contactés que vos droits ne sont pas respectés, vous pourrez à tout moment saisir l'autorité de contrôle (CNIL)

